

NOTICE**1. Nom du médicament vétérinaire**

Panacur Equine Guard 100 mg/ml suspension buvable

2. Composition

Par ml :

Substance active :

Fenbendazole 100 mg

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Méthylhydroxybenzoate de sodium	2,000 mg
Propylhydroxybenzoate de sodium	0,216 mg
Alcool benzylique	4,835 mg
Silice colloïdale	
Carmellose sodique	
Povidone	
Citrate de sodium dihydrogéné	
Acide citrique monohydrogéné	
Eau purifiée	

3. Espèces cibles

Cheval et équidés.

4. Indications d'utilisation

Pour le traitement et le contrôle des larves L₃ et L₄ sensibles au benzimidazole de petits strongles (*Cyathostominae*) encapsulés dans la muqueuse, y compris les larves L₃ précoces inhibées, chez les chevaux et autres équidés.

Également efficace pour le contrôle des vers ronds adultes et immatures, y compris les grands strongles (*Strongylus edentatus*, *Strongylus vulgaris*) et les larves migrantes de grands strongles et de petits strongles sensibles au benzimidazole, *Ascaris*, *Oxyure* et *Strongyloides*. Avec effet ovocide sur les œufs de vers ronds.

5. Contre-indications

Aucune.

6. Mises en gardes particulières

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Les applications suivantes doivent être évitées, vu qu'elles augmentent le risque de développement d'une résistance et que ceci peut induire une efficacité réduite du vermifuge :

- un usage trop fréquent et un traitement répété de vermifuges d'une même classe pour une trop longue période
- un sous-dosage, possible par une sous-estimation du poids vif, une mauvaise administration du médicament vétérinaire ou l'usage d'un doseur non étalonné (si déjà utilisé).

Si une résistance à certains vermifuges semble se présenter, celle-ci doit être testée avec des méthodes adaptées (par ex. Faecal Egg Count Reduction Test).

Si les résultats démontrent une résistance à un vermifuge en particulier, un vermifuge d'une autre classe pharmacologique avec une activité différente doit être utilisé.

Une résistance au fenbendazole a été rapportée dans les cyathostomes chez les chevaux. Par conséquent, l'utilisation de ce médicament vétérinaire doit être basée sur une information épidémiologique locale (régionales, à la ferme) concernant la sensibilité des nématodes et les recommandations visant à limiter la sélection ultérieure pour la résistance aux anthelminthiques.

Pour certains *Cyathostominae* il peut se développer une résistance à l'égard des dérivés du benzimidazole ; par conséquent, l'efficacité doit être contrôlée par un examen coprologique.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Le contact direct avec la peau doit être réduit au minimum.

Se laver les mains après utilisation.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'administration.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation.

7. Effets indésirables

Cheval et équidés :

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés):	Troubles digestifs et réactions d'hypersensibilité
--	--

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification {détails relatifs au système national}.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale.

7,5 mg de fenbendazole/kg de poids vif par jour pendant 5 jours consécutifs (correspondant à 5 ml de médicament vétérinaire pour 65 kg de poids vif par jour, pendant 5 jours consécutifs).

Le traitement des larves encapsulées qui résident dans la muqueuse se fait de préférence à l'automne (fin octobre/novembre) et à nouveau au printemps. Les chevaux qui ne restent pas en bonne condition ou les nouveau-nés avec un statut de vermifugation inconnu peuvent être traités à tout moment.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Agiter le récipient avant l'emploi.

Prêt à l'emploi sans dilution ultérieure. Administrer le médicament vétérinaire mélangé avec le fourrage concentré.

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible.

10. Temps d'attente

Viande et abats: 5 jours.

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver en dessous de 25 °C.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car le fenbendazole peut mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Ne pas contaminer les étangs, cours d'eau ou fossés avec le médicament vétérinaire ou le récipient utilisé.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V247922

Flacon de 225 ml de suspension.

Flacon en polyéthylène fermé par une feuille d'aluminium et un bouchon à visser en polypropylène.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Novembre 2024

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas

Fabricant responsable de la libération des lots :

Intervet Productions S.A., Rue de Lyons, 27460 Igoville, France

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

MSD Animal Health Belgium

Tél: + 32 (0)2 370 94 01